



Guide communal de la Solidarité internationale - ANNEXE

1

CRITERES DE SELECTION D'UN PROJET DE COOPERATION en vue d'un soutien de la commune

De nombreuses communes sont sollicitées par leurs habitants ou des associations locales pour soutenir financièrement (ou logistiquement) des projets de coopération au développement ; et dans de nombreux cas, ces communes, conscientes de leur capacité de levier vis-à-vis d'initiatives de modestes dimensions, y consacrent une part de leur budget.

Pour autant, il ne s'agit pas de soutenir n'importe quel projet : si la commune fait le choix de soutenir financièrement des projets de développement, elle se doit de faire une lecture critique des projets proposés. En effet, **soutenir un certain type de projets, c'est promouvoir une certaine vision du développement**. L'impact sur les populations concernées n'est jamais anodin ; réflexion et prudence sont de mise.

Les ONG spécialisées dans le soutien de projets de coopération, comme les institutions publiques par ailleurs, sélectionnent les projets à soutenir en fonction de leur qualité, définie par un certain nombre de critères.

Plusieurs communes belges se sont aussi dotées d'une « grille de sélection » leur permettant d'analyser ces projets de coopération de développement, afin d'allouer les fonds disponibles de la manière la plus judicieuse et la plus transparente possible.

C'est en croisant ces différents regards que nous avons dressé les grandes lignes présentées ci-dessous.

1. Les critères

Nous avons distingué :

- d'une part des « conditions préalables » : ils constituent à nos yeux des critères indispensables qui, s'ils ne sont pas réunis, devraient exclure la possibilité d'un soutien communal au projet.
- d'autre part des « critères de sélection », qui couvrent un éventail de possibilités, à utiliser comme un menu : à chaque commune de déterminer, en fonction de ses réalités et de ses priorités, les critères qui lui paraissent les plus pertinents¹.

➤ **Proposition de « conditions préalables » au soutien d'un projet de développement par une commune (ou « critères d'exclusion »)**



Tout projet de coopération au développement souhaitant bénéficier d'un financement de la part de la commune devrait impérativement :

¹ Cette démarche peut s'opérer de manière participative, au sein du Conseil Consultatif par exemple, comme une bonne manière de débattre d'une manière citoyenne de la vision du développement que la commune souhaite promouvoir.

1. Emaner d'une personne ou d'une organisation bien identifiée et joignable
2. Faire l'objet d'un dossier sérieux exprimant clairement :
 - le contexte local dans lequel s'inscrit le projet, et la justification de la pertinence du projet par rapport à ce contexte ;
 - les objectifs poursuivis et les résultats à atteindre;
 - les moyens qu'il/elle compte mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs;
 - le budget global projeté pour réaliser l'action;
3. Favoriser une démarche de développement et de coopération, c'est-à-dire exclure:
 - l'aide d'urgence²
 - la fourniture, comme objectif principal, de simple matériel
4. Exclure l'utilisation de moyens violents pour atteindre ses objectifs
5. Exclure de ses objectifs la réalisation de tâches spécifiquement religieuses (cultes) ou politiques (partis).

➤ **Propositions de « critères de sélection / de préférence » pour une allocation optimale des fonds communaux à allouer à des projets de développement**

1. le respect de certaines valeurs ou principes, définies dans des textes de référence: Déclaration Universelle des Droits Humains, Convention Universelle pour les Droits de l'Enfant, Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, Charte du CNCD-11.11.11, lois belges réprimant le racisme et la xénophobie, Agenda 21 local, respect des principes démocratiques, Charte propre à la commune, ...
2. l'ancrage du projet et/ou de ses promoteurs dans la commune, par exemple :
 - le projet est porté par une association membre [active] du Conseil consultatif
 - une personne, une association, une institution domiciliée dans la commune est partenaire du projet ou entretient des relations privilégiées avec des personnes actrices du projet dans le Sud
 - le projet est développé dans la commune ou la région du Sud dont la commune belge est partenaire
3. le projet repose sur une relation de partenariat et valorise la participation citoyenne :
 - il est développé avec un partenaire identifié, privé, non-lucratif et non réduit à un seul individu ;
 - ce partenaire a exprimé une volonté de coopérer sur une ou plusieurs problématiques ;
 - ces problématiques ont été définies par un processus participatif, impliquant les populations bénéficiaires concernées.

En effet, si la population locale gère le projet et y collabore activement, celui-ci permettra le renforcement des acteurs sociaux du Sud et la maîtrise par les populations du Sud de leur propre développement. L'expertise locale doit être valorisée.
4. le projet s'inscrit dans une vision de long terme ; il donne des preuves de viabilité, tant aux niveaux technique et financier que par sa cohérence avec la/les culture(s) locale(s).

² L'aide d'urgence requiert une expertise spécifique et des moyens d'action considérables. L'impact qu'une commune peut avoir dans ces politiques est minime. C'est pourquoi il paraît souhaitable que les communes abandonnent ces initiatives aux acteurs nationaux et internationaux spécialisés dans ce type d'interventions. Les projets de développement, au contraire, peuvent démarrer et avoir un impact dès un niveau « micro ».

Ce point rejoint l'idée de dynamique participative : un projet défini localement et dans une dynamique de concertation donne davantage de gages de durabilité qu'un projet conçu à l'extérieur, sans l'avis des populations partenaires, et « parachuté » sur place avec les meilleures intentions du monde.

5. le projet s'inscrit dans une perspective de développement durable, en respectant l'équilibre entre ses piliers environnemental, social et économique.
6. le projet a une valeur formative :
 - tant au Nord qu'au Sud, il concourt à un renforcement mutuel des capacités des personnes et des organisations, notamment en matière de plaidoyer politique ;
 - tant au Nord qu'au Sud, il sert de support à une information et une sensibilisation des populations concernées. Ainsi, le projet peut être jugé sur sa capacité à être popularisé et médiatisé, de façon à avoir un impact maximum sur les populations.
7. l'ensemble des projets soutenus par la commune répond à un objectif de cohérence ou de concentration : concentration thématique, géographique, en termes de public-cible,...
8. le projet prend en compte la dimension genre, c'est-à-dire qu'il veille à reconnaître et valoriser l'équité de genre et l'autonomisation des femmes ; le projet tâche en général de contribuer à la réduction des discriminations de tous types.
9. le projet fait preuve d'un réel souci d'efficacité des actions entreprises, grâce notamment à une approche orientée vers les résultats ; le projet prévoit un mécanisme de suivi et d'évaluation, notamment la remise annuelle de rapports d'évaluation narratifs et financiers à son référent communal (échevin, Conseil consultatif, ...).
10. Les projets de développement soutenus par des organisations de migrants (OSIM), s'ils répondent aux autres critères de qualité, peuvent faire l'objet d'une attention particulière : en effet, les actions des communes et des associations de migrants en matière de coopération au développement se rapprochent sur les critères de proximité et d'implication d'acteurs locaux, tant au Nord qu'au Sud. Des critères spécifiques de sélection de tels projets peuvent être : la preuve d'un travail d'intégration en Belgique, en relation avec le travail de co-développement ; la taille de la communauté dans la commune ; son degré d'auto-organisation et de mobilisation ; les preuves d'un travail de qualité (indicateurs objectifs).
11. la commune peut prévoir de soutenir financièrement des projets à 100% ou imposer des mécanismes de co-financement. Le fait pour une organisation de devoir apporter une « mise de départ » est un facteur d'implication important. Dans le même ordre d'idée, la commune peut prévoir de limiter le montant maximum qui peut être octroyé à une organisation, ou établir que le montant disponible doit être réparti entre au moins X projets – si ces projets respectent par ailleurs les critères de qualité.

Quelle méthodologie adopter pour opérer l'analyse des projets ?

A la commune – le cas échéant, au Conseil consultatif – de définir quelles propositions de projets à soutenir pourront être prises en compte. Il peut s'agir :

- de tout projet porté à l'attention de l'échevin compétent ou du Conseil consultatif
- des projets proposés par les membres du Conseil consultatif
- d'une procédure plus large, objective et transparente d'appel à projets, précisant les conditions d'allocation des fonds, les procédures et les délais.

Pour la sélection à proprement parler, chaque commune agira selon ses moyens. Retenons que :

- il s'agit d'une démarche idéale pour favoriser une participation citoyenne, via le Conseil consultatif dont certains membres peuvent faire valoir des compétences spécifiques.
- il est idéal d'engager des experts bénévoles, qui prendront le temps d'analyser les dossiers et de remettre un avis. Cependant, il ne faut pas sous-estimer d'une part la somme de travail nécessaire à ces experts pour évaluer adéquatement les différents dossiers ; d'autre part, le temps nécessaire pour s'assurer que la vision du développement de ces experts soit en adéquation avec celle de la commune, qu'ils ne sont pas juge et partie dans le projet proposé, etc.

Cas spécifique : les projets dont l'objectif principal est l'organisation d'un voyage dans un pays du Sud, par une classe, un mouvement de jeunesse, une maison de jeunes, une association,...

Aujourd'hui, le voyage ou le chantier dans un pays du Sud devient monnaie courante pour de plus en plus de groupes de jeunes, que ce soit au sein d'une école ou d'une organisation associative.

Si ce type de voyage peut être une opportunité formidable de développement personnel et collectif tant pour les jeunes Belges que pour les populations rencontrées, il peut également tourner au désastre, voire contribuer à renforcer les préjugés et stéréotypes qu'il aurait pu dissiper.

C'est pourquoi, si la commune est sollicitée pour soutenir financièrement de tels projets, elle doit prêter une attention particulière aux conditions de préparation et de réalisation du voyage ; cela lui permettra de veiller à la cohérence de sa politique en la matière.

Les critères suivants nous semblent mériter une attention spécifique : la qualité de la préparation et de l'encadrement du voyage/chantier ; l'objectif d'échange interculturel ; le lien avec un engagement concret « ici », au Nord, au retour.

1. Un travail adéquat de préparation du groupe de jeunes à l'expérience qu'il s'apprête à vivre est indispensable : informations sur la culture et les caractéristiques socio-économiques de la population d'accueil, réflexion sur les problématiques liées au développement et aux relations Nord-Sud, déconstruction de la notion d' « aide », développement de l'esprit critique et de la capacité d'analyse des problématiques Nord-Sud, préparation au choc interculturel et aux manières de le dépasser pour aboutir à une véritable rencontre, en sont les principaux ingrédients.

Des organisations actives dans le secteur des échanges interculturels et de l'éducation au développement proposent des outils d'encadrement de telles préparations, par l'organisation d'activités ou la formation de personnes-relais (enseignants, animateurs de mouvements de jeunesse).

Coordonnées utiles d'ONG actives dans ce secteur :

2. QuinoaSCI Asmae

www.quinoa.be

02/537.56.04

rue Bosquet 73

1060 Bruxelles

www.scibelgium.be

02/649.07.38

rue Van Elewyck 35

1050 Bruxelles

www.asmae.org

02/742.03.01

Av. de Woluwe-

Saint-Lambert, 14

1200 Bruxelles

3. JAVVA Défi Belgique-Afrique

www.javva.org

02/478.29.19

rue des Moissons 25

1210 Bruxelles

www.dbaweb.org

02/346.12.29

av. Van Volxem 380

1190 Bruxelles

2. Dans le cadre d'un voyage de quelques semaines d'un groupe ne disposant pas de compétences spécifiques, si l'impact de l'éventuel travail réalisé sur place (« chantier ») sur le développement local n'est pas toujours substantiel, l'opportunité d'échange interculturel demeure, par contre, une chance inestimable. Cet échange peut aider à combattre les stéréotypes et préjugés (de type raciste ou misérabiliste par exemple) et concourir considérablement au développement d'un esprit de coopération et de solidarité entre les personnes et entre les peuples. Certains jeunes sortiront de cet échange plus sensibilisés aux enjeux Nord-Sud, et sans doute plus susceptibles de s'engager en faveur d'un monde plus solidaire et plus pacifique. C'est pourquoi il est extrêmement important que le voyage/chantier prévoie explicitement des moments de rencontre, d'échange et de dialogue avec la population locale, dans le meilleur des cas un groupe de jeunes d'âge similaire.

Ces échanges sont aussi une opportunité de mener un travail d'éducation au développement auprès des jeunes ou des populations du Sud que les Belges côtoient sur le terrain. Plus conscients de leur potentiel, de leur capacité à penser et à porter le développement de leur pays, ces jeunes pourront conforter leur envie de s'y engager.

Le suivi du vécu des Belges sur le terrain, en particulier les jeunes, est également important afin pour leur permettre de prendre du recul sur ce qu'ils vivent, de donner du sens à leur expérience et de se projeter dans l'après-projet.

3. Il est important que le voyage / chantier soit lié à un engagement concret au Nord, individuel ou collectif, résultant d'une véritable prise de conscience du rôle et de la responsabilité individuelle des jeunes dans le monde actuel.

Il peut par exemple leur être proposé de poursuivre un objectif de sensibilisation au sujet du projet soutenu ou des conditions de vie des populations rencontrées ; suscitant la réflexion sur l'expérience vécue, ce type de démarches conduit les jeunes à valoriser l'expérience et les rencontres vécues et à prendre du recul par rapport à leurs attentes initiales. L'association à une activité de récolte de fonds en faveur du projet / des populations soutenues peut également être promu.

En poursuivant l'accompagnement après le retour et en proposant à ces jeunes des pistes concrètes d'engagement, on les encourage à devenir des acteurs de changement dans leur milieu de vie – et pas seulement à l'autre bout du voyage.

La dimension « ponctuelle » de ce type de voyage ne doit pas être un prétexte à un refus de financement : en effet, ces projets et toute la démarche de préparation et de sensibilisation qui les entourent, de par leur caractère pédagogique, ont un impact potentiel à très long terme en termes de changement des mentalités et des rapports Nord-Sud.

A plus court terme, certains projets connaissent une forme positive de régularité : la création de liens riches et soutenus entre communautés du Nord et du Sud par des échanges réguliers entre, par exemple, différentes classes des mêmes écoles.

Une autre aide encore que la commune peut apporter, d'une manière plus ponctuelle et individuelle, est de mettre à disposition des bourses pour des jeunes souhaitant participer à des expériences interpersonnelles d'échanges interculturels. En effet, les frais

qui en découlent sont souvent des freins à l'engagement des jeunes. Qu'il s'agisse de court ou de long terme, et pour autant que le programme soit encadré avec les critères de qualité énoncés ci-dessus, ces programmes représentent pourtant pour les jeunes qui y participent de merveilleuses opportunités d'ouverture sur le monde. Un coup de pouce, en somme, à la mise en place d'une citoyenneté mondiale.